

Suresnes, le 23 décembre 2010

RECYLEX SA a décidé de se pourvoir en cassation suite aux arrêts rendus par la Cour d'Appel de Douai

Recylex a décidé de se pourvoir en cassation suite aux décisions rendues par la Cour d'Appel de Douai le 17 décembre 2010, ayant octroyé à 8 ex-salariés non cadres de Metaleurop Nord SAS une indemnité d'un montant de 30.000 euros chacun et 100 euros chacun à titre de frais, et à 84 ex-salariés cadres une indemnité d'un montant compris entre 15.000 euros et 50.000 euros chacun et 200 euros chacun à titre de frais (s'ajoutant à 300 euros déjà octroyés en première instance), représentant un montant total d'environ 3,8 millions d'euros. La Cour d'Appel de Douai a également décidé de débouter 6 anciens salariés cadres de leurs demandes et de renvoyer les dossiers de 3 salariés non-cadres et d'un ancien salarié cadre à son audience du 30 mars 2011.

La Cour d'Appel de Douai ayant ordonné la fixation des indemnités octroyées au passif de Recylex SA, 34% des indemnités octroyées par la Cour d'Appel de Douai, soit un montant total d'environ 1,3 million d'euros, correspondant aux cinq premières échéances du plan de continuation de la société (novembre 2006 à novembre 2010), seront remis ce jour au conseil des anciens salariés. Le solde, soit un montant total d'environ 2,5 millions d'euros, sera, sous réserve des décisions de la Cour de Cassation, apuré de manière échelonnée dans le cadre du plan de continuation jusqu'en novembre 2015.

Par ailleurs, Recylex SA a été convoquée devant le bureau de conciliation de la section Industrie et devant celui de la section Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens aux audiences du 8 mars 2011, suite aux demandes d'indemnisation formulées par 137 ex-salariés non-cadres et 55 ex-salariés cadres de Metaleurop Nord SAS non parties aux procédures initiées en 2005. Chaque demandeur réclame une indemnité d'un montant compris entre 30.000 euros et 50.000 euros et 300 euros à titre de frais, représentant un montant total d'environ 9,96 millions d'euros. La société entend contester tant la recevabilité que le fond de ces demandes.

Les décisions de la Cour d'Appel de Douai et ces nouvelles demandes ne remettent pas en cause la volonté de Recylex SA de mener à bien son plan de continuation sur 10 ans tout en restant très attentive à la gestion de sa trésorerie.

Recylex : Recycler, transformer, valoriser

Implanté en France, en Allemagne et en Belgique, Recylex est un spécialiste dans le domaine du recyclage du plomb et du plastique (à partir des batteries d'automobile et industrielles), le recyclage du zinc en provenance des poussières issues des aciéries électriques, la production d'oxydes de zinc et de métaux spéciaux pour l'industrie électronique.

Contact presse :

Euro RSCG C&O

Ghislaine Gasparetto : +33 (0)1 58 47 95 25

Contact investisseurs :

Euro RSCG C&O

Marie Frocrain: +33 (0)1 58 47 86 64

